

ECOSIRTOM

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER DANS LE TRI DES DÉCHETS !

Le monde est en perpétuelle évolution, il change rapidement. Chaque génération fait de son mieux pour vivre et entreprendre afin d'obtenir une vie confortable.

Mais entre les deux, il y a des petits cailloux. Tous les objets qui nous procurent du confort et nous rendent heureux, contribuent à créer des déchets. C'est pourquoi il est nécessaire de gérer du mieux possible ces déchets... Et même d'en produire moins.

La gestion des déchets n'est pas une tâche qui incombe uniquement aux gouvernements ou aux agences environnementales. Elle nécessite la participation active de chacun d'entre nous dans nos propres communes, ainsi que dans nos foyers.

Le SIRTOM est actif à travers ses campagnes de sensibilisation, les initiatives éducatives et dans l'autonomisation des citoyens pour refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre. Pour exemple l'installation de composteurs individuels et collectifs a connu un essor des plus importants en 2024, à contrario les ateliers «Défi presque zéro déchet» n'ont pas rencontré l'engouement espéré ! Cela pose question, notre territoire fait-il encore partie des bons élèves ? Nous devons encore et encore intensifier nos efforts.

L'année 2025, sera marquée par la diminution de la fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères, cette mesure doit faire en sorte que chaque usager du territoire de notre syndicat s'interroge sur ce qu'il met dans sa poubelle. Vous serez étonné de constater, qu'une fois tous les emballages triés et déposés dans les conteneurs adéquats, vos biodéchets mis dans votre composteur individuel ou collectif, il ne restera que peu de déchets résiduels dans votre poubelle.

Ainsi cette nouvelle organisation, adoptée par les 57 communes qui composent notre syndicat, contribuera à diminuer nos déchets.

De plus, nous suivons de près les nouvelles réglementations en matière de lutte contre le gaspillage et en faveur de l'économie circulaire, dite loi AGECE. Trois nouvelles filières ont été mises en place dans nos déchèteries pour les jouets, les articles de sport et de loisirs, et les articles de bricolage et de jardinage. Cela implique un changement de comportement lors de l'arrivée des usagers sur les différents sites. Consciente des efforts que nous devons encore faire pour améliorer ces nouveaux flux, le SIRTOM mettra tout en œuvre pour vous accompagner.

Enfin je remercie tout particulièrement les vice-présidents, les membres du bureau qui m'accompagnent tout au long de l'année dans les réflexions et les décisions, mais également l'ensemble des agents de chaque pôle du SIRTOM : les encadrants, les administratifs, la cellule biodéchets, économie circulaire, les chauffeurs et ripeurs de collecte, les agents de déchèteries, les chauffeurs de transport. Ils contribuent au quotidien pour assurer un travail de qualité et vous rendre le service public attendu.

CATHERINE PEGON
PRÉSIDENTE



Financé
par



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Contactez-nous

secretariat@sirtomgrosne.fr
03 85 59 26 98 | www.sirtomgrosne.fr



ecosystem

EcoLogic

valobat

Re_fashion



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

UNE NOUVELLE REP

REP = Responsabilité Elargie du Producteur

Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour chaque produit.

Une entreprise qui **met sur le marché des produits et matériaux** de construction du secteur du bâtiment ou des produits d'ameublement, de bricolage ou jardin a **l'obligation d'adhérer à un éco-organisme**.

En adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, l'entreprise lui transfère l'obligation et lui verse en contrepartie une participation financière : c'est **l'écocontribution**.

Le rôle de l'éco-organisme est de mettre en place toute la chaîne de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des produits en fin de vie grâce aux écocontributions des producteurs.

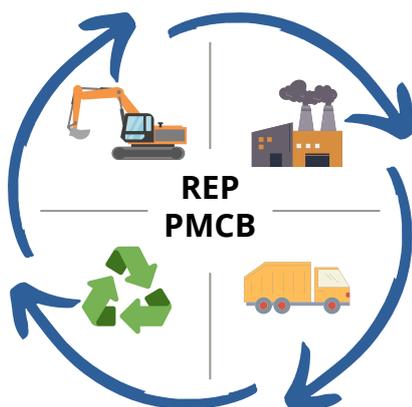
C'est pour répondre à la nouvelle REP sur les produits et matériaux de construction (PMCB) que le SIRTOM s'engage aux côtés de Valobat, un des éco-organismes agréé.

ENTREPRISES DE TRAVAUX

Payent une écocontribution aux producteurs lors de l'achat neuf d'un produit ou matériaux du bâtiment

ACTEURS DU RECYCLAGE

Recyclent de manière adaptée pour une économie circulaire



PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS DE PRODUITS OU MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

Reversent les sommes à un éco-organisme agréé

OPÉRATEURS DU DÉCHET

Collectent les déchets triés par les entreprises de travaux

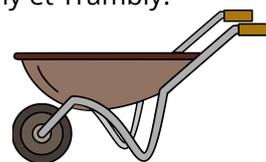
L'éco-organisme intervient auprès de tous les acteurs de la filière.

Faire de ces obligations une opportunité, rendra le bâtiment toujours plus circulaire.

Expérimentation avec les deux Communautés de Communes pour éviter le gaspillage des matériaux : ouverture d'une matériauthèque en juin 2024

Les enjeux et les objectifs de cette action sont multiples :

- Éviter le gaspillage des matériaux en agrandissant les zones de réemploi des déchèteries de Cluny et Trambly.
- Expérimenter le don par les professionnels et les particuliers dans les emplacements dédiés et peser les matériaux réemployés afin d'agrandir la liste des matériaux réutilisables.
- Travailler avec une entreprise sociale et solidaire pour développer, avec les deux Communautés de Communes, une matériauthèque sur le territoire.



PRÊT = CONVENTION

Le principe est simple. Si vous souhaitez emprunter des **pichets, gobelets** ou avoir des **bacs de collecte des déchets**, le SIRTOM peut vous les mettre à disposition **gratuitement**. Les conventions d'engagement ont été clarifiées lors du conseil syndical du 20 février 2024.



Communes, Associations, Ecoles, Comité des fêtes, etc...

Gobelets et pichets : vous pouvez emprunter jusqu'à 900 gobelets et 30 pichets par manifestation.

Après signature de la convention d'engagement, il vous suffira de venir récupérer au siège du SIRTOM, le vendredi avant la manifestation les quantités réservées. Le retour s'effectuera dans les caisses colorées fournies selon le code suivant : le propre dans les caisses vertes et la vaisselle sale dans les caisses rouge. La vaisselle doit être au minimum rincée. Le lavage est pris en charge par le SIRTOM.

Bacs de collecte de déchets : le principe est le même. Les règles de partenariat sont définies dans une convention. Les demandeurs doivent venir chercher les bacs au SIRTOM, les présenter à la collecte, les rapporter propres et en bon état au SIRTOM.

N'hésitez pas à nous consulter pour plus d'information.

Toute casse ou perte sera facturée.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le SIRTOM vous accompagne dans votre démarche !

Vous habitez une maison avec un espace extérieur ?
Vous pouvez acquérir un **composteur** au tarif réduit de **25 €** après avoir suivi un **atelier de sensibilisation**.

Ces ateliers vous donnent toutes les clés pour vous lancer ou vous perfectionner dans le compostage.



Composteur distribué
Modèle 400 l en bois avec charnières en plastique 100 % recyclé - se monte en 5 minutes sans outil.

N'hésitez pas à réserver votre composteur dès à présent sur notre site internet : www.sirtomgrosne.fr ou par téléphone au 03.85.59.26.98

« Nous avons eu l'opportunité de participer à la remise du composteur et à l'atelier de formation dédié. Les messages transmis par l'équipe chargée des actions de compostage étaient clairs et précis, et surtout adaptés à chaque contexte individuel, maison, appartement, situation du jardin, etc.

Le montage du composteur a été extrêmement simple. Notre cadet, Mathis, âgé de 7 ans, a pu participer activement à son installation et a pris grand plaisir à inaugurer le compost dès le week-end suivant.

Un grand bravo et merci à toute l'équipe du SIRTOM pour cette expérience positive et enrichissante !

Famille Pelletier

Vous êtes intéressé par le compostage collectif ? Contactez nous pour en savoir plus.



Crédit photo : Famille Pelletier

ÉCONOMIE-CIRCULAIRE



Expérimentation avec les brasseurs locaux sur le retour de la consigne : réemployer les bouteilles de bière
avec

Brasserie la Zouaffe, la Paille, Terre des Possibles, la Fosse aux Loups, la Couleuvre et la Bière de Max

Pourquoi réemployer les bouteilles en verre au lieu de les jeter ?

- Pour diminuer les déchets et économiser de l'énergie (sable et électricité),
- Diminuer les émissions de CO2 sur le territoire,
- Créer des emplois non délocalisables.

Les clients sont-ils prêts à ramener leurs bouteilles ?

- 88 % des Français souhaitent le retour de la consigne et 92 % se disent prêts à rapporter leurs bouteilles vides dans des lieux de collecte.
- A partir de 2025, les grandes et moyennes surfaces doivent être en capacité de collecter les bouteilles réemployables !

Les enjeux et les objectifs de ce projet sont d'accompagner le retour de la consigne sur le territoire et de réduire l'impact environnemental des activités économiques et du transport avec les brasseurs locaux en bénéficiant d'un accompagnement avec « j'aimesmesbouteilles ». Standardiser les bouteilles et les étiquettes de tous les brasseurs locaux afin que les clients ramènent ces bouteilles au lieu de les jeter est un axe de développement. Ces bouteilles seront alors lavées dans un centre de lavage et réemployées.

Pour mettre en place une filière de réemploi des bouteilles en verre en Bourgogne-Franche-Comté dans le but de préserver l'environnement, l'enjeu majeur est de fédérer les différents acteurs. Ce projet permet de mettre en relation des professionnels et de créer une dynamique autour d'une action commune tout en développant la consigne des contenants.

41 % de l'empreinte carbone de la bière est lié à la bouteille

source : Ademe



ET AUSSI ...



Une étude de grande ampleur est menée actuellement au SIRTOM pour optimiser la collecte des déchets. Toutes les tournées de collecte des ordures ménagères vont être revues pour une collecte une semaine sur deux, comme les emballages. Suite à la mise en place des consignes de tri et du déploiement du compostage, le volume d'ordures ménagères tend à diminuer. Pour accompagner cette baisse de volume, le SIRTOM fait évoluer ses pratiques.

Pendant cette période de transition, le SIRTOM mettra tout en œuvre pour éviter les éventuels désagréments et vous remercie pour votre compréhension.

Les tournées de collecte sont en cours de modification. Toutes les informations nécessaires seront communiquées aux usagers concernés par ces changements en temps voulu.



Un nouveau PACKMAT est arrivé au SIRTOM. Il remplace l'ancien équipement devenu trop vétuste. Son rôle ? Tasser les bennes pour gagner de la place et optimiser le transport des déchets vers les différents sites de valorisation et de traitement.



Le SIRTOM est lauréat d'un appel à projet, le tri hors foyer. En collaboration avec les villes de Cluny, Saint-Point, Saint-Huruge, Dompierre-les-Ormes, Matour, Navour-sur-Grosne, et CITEO, l'objectif commun est d'améliorer la collecte des déchets dans les espaces publics, près des sites touristiques, etc...



En 2023, les refus de tri ont entraîné des surcoûts de la part des usines de traitement. Le montant pour le SIRTOM était de 17 000 €. Cette dépense pourrait être évitée.

DANS LE BAC JAUNE



Après avoir été collectés par les camions du SIRTOM, vos emballages font escale au quai de transfert à Mâcon (71) pour un premier contrôle qualité. Ensuite, ils sont acheminés vers le centre de tri de Torcy (71).

Mieux vous triez vos emballages chez vous, mieux vos déchets sont valorisés. Ce n'est qu'ensemble que la chaîne du tri peut se faire.



VIDÉS ET NON-IMBRIQUÉS

pour faciliter le tri des différents matériaux et leurs valorisations



LE TRI
+ FACILE



TRI
PAPIER

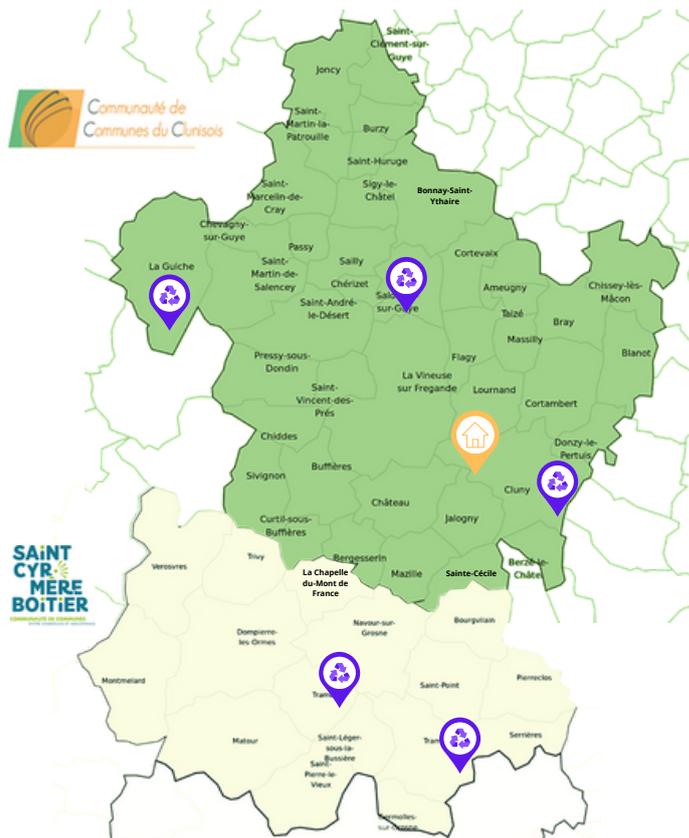
Les bacs seront collectés les jours fériés sauf les 01 janvier, 01 mai et 25 décembre.

N'oubliez pas de sortir vos bacs de préférence pleins la **veille de la collecte** et de bien les rentrer après la collecte.

Janvier								Février								Mars								Avril																						
L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D																
1		1	2	3	4	5	6	5					1	2	3	9						1	2	3	4	5	6	7	14			1	2	3	4	5	6									
2	6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	10	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	15	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
3	13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	17	11	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	16	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
4	20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	24	12	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	17	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
5	27	28	29	30	31			9	24	25	26	27	28			13	24	25	26	27	28	29	30	31							18	28	29	30												

Mai								Juin								Juillet								Août																								
L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D																		
18				1	2	3	4	22						1	2	27			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	31				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
19	5	6	7	8	9	10	11	23	2	3	4	5	6	7	8	28	7	8	9	10	11	12	13	32	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20							
20	12	13	14	15	16	17	18	24	9	10	11	12	13	14	15	29	14	15	16	17	18	19	20	33	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27							
21	19	20	21	22	23	24	25	25	16	17	18	19	20	21	22	30	21	22	23	24	25	26	27	34	18	19	20	21	22	23	24	35	18	19	20	21	22	23	24									
22	26	27	28	29	30	31		26	23	24	25	26	27	28	29	31	28	29	30	31					25	26	27	28	29	30	31																	

Septembre								Octobre								Novembre								Décembre							
L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D	
36	1	2	3	4	5	6	7	40			1	2	3	4	5	44						1	2	49	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30						44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30	1	29	30	31				



- Bureaux SIRTOM**
16 rue Lt Albert Schmitt, 71250 Cluny
du LUN au VEN / 9h-12h30 13h30-17h
 - Déchèterie de CLUNY**
3 Impasse du Pré Robert, 71250 Cluny
☀️ DU LUNDI au SAMEDI / 7h - 13h
❄️ LUN MER SAM / 9h-12h 13h30-17h et VEN / 13h30-17h
 - Déchèterie de SALORNAY**
Route de Montceau, 71250 Salornay-sur-Guye
☀️ MAR JEU SAM / 7h - 13h
❄️ MAR / 9h-12h et SAM / 9h-12h 13h30-17h
 - Déchèterie de TRAMAYES**
52 Rue des Artisans, 71520 Tramayes
☀️ MAR SAM / 7h - 13h
❄️ MAR / 9h-12h 13h30-17h et JEU SAM / 9h-12h
 - Déchèterie de TRAMBLY**
279 Route de Montravent, 71520 Trambly
☀️ LUN MER VEN SAM / 7h - 13h
❄️ LUN MER SAM / 9h-12h 13h30-17h et VEN 9h-12h
 - Déchèterie de LA GUICHE**
410 Route du bois de Méaudres, 71220 La Guiche
☀️ JEU SAM / 7h-13h
❄️ MAR SAM / 13h30-17h
- ☀️ du 16.06 au 13.09 ❄️ du 01.01 au 14.06 et du 15.09 au 31.12

Contactez-nous

secretariat@sirtomgrosne.fr
03 85 59 26 98 | www.sirtomgrosne.fr

Retrouvez nos actualités sur Facebook et PanneauxPocket

Détails de la collecte

Détails des collectes du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025.

Mise en place de **nouvelles tournées de collecte à compter du 1er juillet 2025**

Un calendrier mis à jour vous sera transmis dès que possible.

Cluny zone A : secteur sauvegardé

Cluny zone B1 : Lotissement des Sources, Zone du Pré Saint Germain, Rue Prés Paraud, Rue Salvador Allende, Rue du Ct Laurent Bazot, Bel Air, Lotissement des Griottons, Chemin de Rochefort, Avenue Charles de Gaulle, La Servaise, HLM du Fouettin

Cluny zone B2 : Lotissement de la Grangelot, Lotissement des Chenevrières, Cité du Merle, Lotissement les Grandes Terres, Lotissement Robert Gandrez, Lotissement des Jaillots, Allée des Hironnelles, Allée des Mésanges, Allée des Rossignols, Allée des Tourterelles

Cluny zone C : Les Cras, Montillet, Lotissement Raymond Jeanniard et Terres des Aubes, La Corbette



Ameugny	Vendredi	Lundi
Bergesserin	Jeudi	Jeudi
Berzé-le-Châtel	Mercredi	Mercredi
Blanot	Lundi	Lundi
Bonnay-Saint-Ythaire	Vendredi	Vendredi
Bonnay - Bourg et Besanceuil	Vendredi	Mardi
Bray	Lundi	Lundi
Buffières	Jeudi	Mercredi
Burzy	Vendredi	Vendredi
Château	Jeudi	Jeudi
Chérizet	Mardi	Mardi
Chevagny-sur-Guye	Lundi	Lundi
Chiddes	Mardi	Mardi
Chissey-lès-Mâcon	Lundi	Lundi
Cluny - Dagonnaux	Lundi	Lundi
Cluny - route de Massilly	Lundi	Mercredi
Cluny zone A et zone B1	Lundi	Mercredi
Cluny zone C	Mercredi	Mercredi
Cluny zone A et zone B2	Vendredi	Mercredi
Cortambert	Lundi	Lundi
Cortevaix	Vendredi	Lundi
Curtil-sous-Bufferières	Jeudi	Jeudi
Curtil-sous-Bufferières - route Bufferières et Trivy	Jeudi	Mercredi
Donzy-le-Pertuis	Lundi	Lundi
Flagy	Vendredi	Vendredi
La Guiche	Lundi	Lundi
Jalogny	Mercredi	Mercredi
Joncy	Lundi	Lundi
Lournand	Lundi	Mercredi
Massilly	Vendredi	Vendredi
Mazille	Jeudi	Jeudi
Passy	Lundi	Lundi
Sailly	Vendredi	Vendredi
Saint-André-le-Désert	Mardi	Mardi

Saint-Clément-sur-Guye	Vendredi	Vendredi
Saint-Huruge	Vendredi	Vendredi
Saint-Marcelin-de-Cray	Lundi	Lundi
Saint-Martin-de-Salencey	Lundi	Lundi
Saint-Martin-la-Patrouille	Lundi	Lundi
Saint-Vincent-des-Prés	Vendredi	Mercredi
Sainte-Cécile	Jeudi	Jeudi
Salornay-sur-Guye	Mardi	Mardi
Sigy-le-Châtel	Vendredi	Vendredi
Sivignon	Jeudi	Jeudi
Taizé	Vendredi	Lundi
La Vineuse-sur-Fregande - Donzy, La Vineuse	Vendredi	Mercredi
La Vineuse-sur-Fregande - Massy	Lundi	Lundi
La Vineuse-sur-Fregande - Vitry-les-Cluny	Mardi	Mardi
Bourgvilain	Mardi	Mercredi
La Chapelle-du-Mont-de-France	Mercredi	Vendredi
Dompierre-les-Ormes	Mercredi	Vendredi
Germolles-sur-Grosne	Mardi	Mardi
Matour	Jeudi	Jeudi
Montmelard	Mercredi	Vendredi
Navour-sur-Grosne - Montagny-sur-Grosne	Mercredi	Vendredi
Navour-sur-Grosne - Clermain et Brandon	Jeudi	Jeudi
Pierreclos	Mardi	Mercredi
Saint-Léger-sous-la-Bussière	Mardi	Mardi
Saint-Pierre-le-Vieux	Mardi	Mardi
Saint-Point	Mardi	Mercredi
Serrières	Mardi	Mercredi
Tramayes	Mardi	Jeudi
Tramayes - Montillet	Jeudi	Jeudi
Trambly	Jeudi	Jeudi
Trivy	Jeudi	Mercredi
Verosvres	Jeudi	Mercredi

Semaines paires

Semaines impaires

Toutes les semaines



LE TRI :
C'EST TOUS
les emballages